

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 17 JUIN 2022

N° 2022-08-03

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 12

Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 15  
Exprimées par pouvoirs : 17  
**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**Délégué.es présents.es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,  
Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole  
PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

**Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX à Vincent JACQUEMART, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Marlène MOURIER à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Michel ROLLAND, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

**Délégué.es excusé.es**

Éric RICHARD, Lionel TARDY

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Poste de chargée d'accueil et classement documentaire – Prolongation de la durée du contrat saisonnier et modalités d'ouverture au public de la maison du Parc**

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	10 474.16 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	10 474.16 €	0 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

En application de la délibération n°2022-06-02 relative à l'ouverture de poste saisonnier – Chargé.e d'accueil et de classement documentaire de la Maison du Parc, en date du 29 avril 2022, le Parc a engagé la procédure de recrutement du / de la chargé.e d'accueil. Celle-ci prenant son poste le 20 juin, la fin effective du contrat intervenait à la date du 20 octobre 2022, veille des vacances scolaires d'automne communes à toutes les zones.

Il vous est proposé, la personne recrutée ayant fait connaître sa disponibilité, de prolonger la période de contrat de 2 semaines, afin de pouvoir ouvrir au public la maison du Parc pendant les vacances d'automne à titre expérimental. Il convient donc de porter la durée totale du contrat de 4 mois à 4 mois et demi.

La maison du Parc sera ouverte du 11 juillet au 30 septembre puis du 17 octobre au 4 novembre selon les horaires suivants :

- ◆ Lundi : 12h00-13h00 / 14h00-18h30
- ◆ Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 11h00-13h00 - 14h00-18h30
- ◆ Dimanche : 15h00-18h30

Ce créneau permettra avec l'appui des offices du tourisme du territoire de faire la promotion de deux visites commentées (45 minutes pour une visite) des deux expositions (permanente et temporaire).

La chargée d'accueil et de classement documentaire pourra prendre ses congés pendant la première quinzaine d'octobre 2022.

**Délibération**

- ◆ Vu la délibération n°2022-06-02 relative à l'ouverture de poste saisonnier – Chargé.e d'accueil et de classement documentaire de la Maison du Parc, en date du 29 avril 2022
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation II.2 visant à « faire du Parc une zone pilote de tourisme durable » et sa mesure III.4.1 « Garantir la cohérence des politiques territoriales », visant notamment à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc naturel régional des Baronnies provençales ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de modifier la délibération susvisée ainsi qu'il suit :  
« créer un emploi saisonnier « Chargé.e d'accueil et classement documentaire », de catégorie B/C, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de **4,5 mois** à compter de la date d'embauche »



- Le reste sans changement.
- **Acte** les modalités d'ouverture de la Maison du Parc telles que proposées
  - **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

